

Administration générale

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DE L'ÉNERGIE,
DU DÉVELOPPEMENT DURABLE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES TECHNOLOGIES VERTES
ET DES NÉGOCIATIONS SUR LE CLIMAT

Secrétariat général

**Décision du 23 septembre 2010 relative à la désignation des membres
du comité de la médaille d'honneur des chemins de fer**

NOR : DEVK1024489S

(Texte non paru au *Journal officiel*)

Le ministre d'État, ministre de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat,

Vu le décret n° 2010-525 du 20 mai 2010 modifiant le décret n° 53-549 du 5 juin 1953 relatif aux conditions d'attribution de la médaille d'honneur des chemins de fer,

Décide :

Article 1^{er}

Sont nommés en qualité de membres du comité de la médaille d'honneur des chemins de fer :
M. Thierry DESCLOS, sous-directeur des services ferroviaires et des déplacements urbains, ou son représentant ;

M. François DAVENNE, adjoint au sous-directeur à la sécurité des transports ferroviaires et collectifs et de la régulation ferroviaire, ou son représentant.

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de la mer, en charge des technologies vertes et des négociations sur le climat.

Fait à Paris, le 23 septembre 2010.

Pour le ministre d'État et par délégation :
Le secrétaire général,
J.-F. MONTEILS